

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-6-7-3

Séance du vendredi 17 juin 2011

SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE ET DE L'ORGUE DE SOULTZ

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-7-5 du Conseil Général du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 16 mai 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1. DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de **238 916 €**, aux bénéficiaires suivants :

- Syndicat Mixte du Hohlandsbourg : 175 000 €

Participations des autres collectivités membres du Syndicat Mixte :

Région Alsace : 144 730 €

Commune de WINTZENHEIM : 34 187 €

Commune de WETTOLSHEIM : 7 890 €

Commune d'EGUISHEIM : 7 597 €

Commune de HUSSEREN LES CHATEAUX : 2 922 €

- Syndicat Mémorial Alsace Moselle : 33 416 €

Participations des autres collectivités membres du Syndicat Mixte :

Département du Bas-Rhin : 167 077 €

Région Alsace : 66 831 €

Commune de SCHIRMECK : 33 416 €

Com Com de la Haute Bruche : 33 416 €

- Région Alsace Délégué à la Mémoire Régionale : 11 500 €
Cofinancement : Conseil Général du Bas-Rhin : 11 500 €
- Fondation du Patrimoine : 1 500 €
- Etudes et Chantiers du Grand Est : 3 000 €
Cofinancements : Région Alsace : 3 000 € et Com Com du Pays de THANN : 7 500 €
- Association Alsace des Arts et Traditions Populaires : 500 €
- Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace : 14 000 €
Cofinancements : Région Alsace : 70 600 € ; Conseil Général du Bas-Rhin : 23 699 €

Ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits à ce titre au budget 2011 (programme D711, chapitre 65, fonction 312, nature 6574, 65735 ou 65732, code/programme 2277 - service 014) ;

2. DECIDE d'allouer une subvention d'investissement d'un montant total de 20 000 € en faveur de la commune de SOULTZ pour la restauration de l'orgue Silbermann. La participation de l'Etat s'élève à 85 967 €.

Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental, (programme D211 chapitre 204, fonction 312, nature 20414, code/programme 2272, service 014).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions